

Pôle Développement Durable et Territoires Méditerranéens

Pôle Développement Durable et Territoires Méditerranéens

<http://www.pole-developpementdurable.univ-cezanne.fr>

Les quartiers durables en Méditerranée: pourquoi et comment faire ?

Colloque international - 8 et 9 décembre 2011, Aix en Provence

Lieu : Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), Salle P.A. Février
5 rue du Château de l'Horloge, Aix-en-Provence - Tel : 04.42.52.40.00

Le colloque 2011 prend appui sur l'expérimentation de quartiers durables sur la rive nord de la Méditerranée (projet européen CATMED). Il vise à souligner les forces et faiblesses de la démarche et à élaborer des propositions sur les conditions de réussite de quartiers durables.

Pour les acteurs du Grenelle de l'Environnement en 2007, l'orientation vers un « urbanisme durable » est posée comme une nécessité. Cela revient à repenser la ville de demain, sa mobilité, ses choix énergétiques, ... Tel est l'esprit qui prévaut à la création des quartiers durables, dont l'objectif est d'améliorer le cadre de vie des habitants en prenant en compte les enjeux environnementaux et humains conformément aux principes et objectifs de développement durable (urbanisme maîtrisé et densifié, construction bio-climatique, diminution du recours aux énergies fossiles, développement de circulations douces, qualité de vie, égalité des chances, activités éco-compatibles, utilisation des ressources naturelles et des énergies renouvelables, patrimoine, paysage, etc.).

Il s'ensuit une approche globale de l'urbanisme, forcément complexe, qui ne peut se réaliser sans une gouvernance et un pilotage de projet innovant (avec un triptyque information, consultation/concertation, codécision).



Thèmes proposés

1. **Espace public, élément structurant du quartier à la ville durable.** L'espace public doit organiser l'implantation du bâti, mettre en valeur le paysage, hiérarchiser les espaces, les usages. Trois éléments majeurs sont à prendre en compte : l'accessibilité, l'adaptation aux usages, la qualité d'usage.

2. **Plus de matière grise : le système de management.** La réalisation d'un quartier durable appelle l'intervention de multiples acteurs à tous les stades de la réalisation. Les communications aborderont les points relatifs à l'ingénierie de conception urbaine, la coordination des acteurs, les financements (raisonnement en coût global, articulation des échelles spatiales), la continuité de l'action.

3. **Construction de la concertation/participation citoyenne.** La participation est le fait de permettre à tous les habitants qui le souhaitent de s'impliquer à tous les stades d'élaboration d'un projet. L'objectif est d'aboutir à une vision partagée. Le défi est d'arriver à renforcer le concernement des citoyens et l'engagement des acteurs locaux. La notion de participation créative sera au centre des débats. Il s'agira d'identifier les dynamiques qui sous tendent le processus créatif des individus (leadership, motivation, acceptation du risque, remise en question...) et les pratiques participatives qui contribuent à créer un « climat créatif » (brainstorming, séances de divergence, innovation participative...). Les travaux récents sur la théorie du vivant issus de différentes disciplines (neurosciences, art et philosophie, sociologie...) sont ici fortement sollicités.

4. **Les effets d'entraînement d'un projet quartier durable.** L'élaboration d'un quartier durable bouscule les modes de faire, que ce soit au niveau des individus (démarche de projet; transversalité), des institutions (études; concertation/participation ; articulation des échelles de décision/mutualisation), des territoires (le quartier dans la ville).

Composition des comités scientifique et d'organisation

Comité scientifique :

Janine BELLANTE, Conseil français des urbanistes, janine.bellante@free.fr

Michel CHIAPPERO, Professeur associé, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional, Faculté de droit et de science politique, Université Paul Cézanne - Aix Marseille III, 3 av. Robert Schuman 13628 Aix-en-Provence Cedex 1, mchiappero@free.fr

Gérard GUILLAUMIN, Chargé de mission, MEDDTL / CGDD / DRI, Service de la Recherche, Tour Voltaire, 92055 La Défense cedex, Courriel : gerard.guillaumin@developpement-durable.gouv.fr

Yvette LAZZERI, Chercheur, CERIC, Faculté de droit et de science politique, Université Paul Cézanne - Aix Marseille III, Espace Cassin, 5 avenue R. Schuman, 13628 Aix en Provence Cedex 1, Responsable du Pôle Développement durable, yvette.lazzeri@univ-cezanne.fr

Edouard MATHIEU, Chargé de mission, DATAR, Ministère de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire, 8 rue de Penthièvre, 75800 Paris cedex 08, Courriel : edouard.mathieu@datar.gouv.fr

Emmanuelle MOUSTIER, maître de conférences, Université Paul Cézanne, emmanuelle.moustier@univ-cezanne.fr

Audrey SEON, chargée de mission, Institut de la Méditerranée, Palais du Pharo, Marseille, a.seon@ins-med.org

Françoise ZITOUNI, Maître de conférences, CEJU, Université Paul Cézanne - Aix Marseille III, 3 avenue R Schuman, 13627 Aix en Provence cedex 1, fzitouni@hotmail.fr

Comité d'organisation :

Yvette LAZZERI (responsable du colloque), CERIC, Université Paul Cézanne, Aix Marseille III, Tel : 06.61.25.56.84 - Courriel : yvette.lazzeri@univ-cezanne.fr

Michel CHIAPPERO, Professeur associé, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional, Faculté de droit et de science politique, Université Paul Cézanne - Aix Marseille III, 3 av. Robert Schuman 13628 Aix-en-Provence Cedex 1, mchiappero@free.fr

Emmanuelle MOUSTIER, maître de conférences, Université Paul Cézanne, emmanuelle.moustier@univ-cezanne.fr

Calendrier

Envoi du résumé des communications : 20 juillet 2011

Réponse du comité scientifique : 15 août 2011

Date limite de réception des communications : 25 octobre 2011

Les inscriptions, les résumés et les communications sont à adresser à Yvette Lazzeri (yvette.lazzeri@univ-cezanne.fr - tel : 06.61.25.56.84)

Publication

Un ouvrage collectif sera édité aux Presses Universitaires d'Aix-Marseille, dans la collection
« *Espace et développement durable* »

Tout article présenté pour publication, sera soumis à l'approbation du comité scientifique de la collection